

inspection
académique
Ille-et-Vilaine
académie
Rennes
Éducation
nationale

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Rennes, le 21 mars 2008

N/Réf. : HP/.../EP/07-08/n°001
Objet :

23/01/2008

Vous avez été admis à faire valoir vos droits à la retraite après avoir exercé les fonctions d'enseignant du premier degré en Ille-et-Vilaine.

Je vous informe que vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de reprendre une activité enseignante au sein des écoles publiques d'Ille-et-Vilaine. Cette activité qui peut être exercée sur des suppléances de courte ou moyenne durée, est rémunérée sous forme d'heures de vacations. Elle est désormais compatible avec la condition de retraité de la fonction publique.

Si vous souhaitez bénéficier de cette opportunité, je vous invite à faire acte de candidature à l'adresse suivante :

Inspection académique d'Ille-et-Vilaine

Division des personnels enseignants du premier degré

A l'attention de Monsieur Hervé PLESTAN

1, quai Dujardin

~~35031 RENNES CEDEX~~

Tél : 02.99.25.11.58

Fax 02.99.25.11.01

Mel : chefdiper35@ac-rennes.fr

Votre candidature fera notamment apparaître les périodes pendant lesquelles vous êtes disponible et vos préférences géographiques.

Signé

Jean-Charles Huchet

Dossier suivi par
Hervé PLESTAN

Téléphone
02.99.25.10.47

Télécopie
02.99.25.11.01

Mél.
ChefDiper35@ac-rennes.fr

1, Quai Dujardin
BP 3145
35031 Rennes
cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr/ia35